

# Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



## CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

### Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	<b>Stade municipal d'AVANTON (86170)</b>  <b>18h30 à 19h45</b> <b>(rendez-vous 18h15)</b>
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

### Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détections futures

### **Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :**

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (*à fournir lors de la 1<sup>ère</sup> séance*)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (*à fournir lors de la 1<sup>ère</sup> séance*)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement  
MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**



# Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

<b>1</b>	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
<b>2</b>	<b>BERTIN Leelou</b>	<b>STADE POITEVIN</b>	
<b>3</b>	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
<b>4</b>	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
<b>5</b>	JACQ Malo	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
<b>6</b>	LAUNEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
<b>7</b>	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
<b>8</b>	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
<b>9</b>	COUCIC Camille	US THURE BESSE	
<b>10</b>	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUNEUIL BERUGES	
<b>11</b>	<b>DELBECQ Gabriel</b>	<b>CA NEUVILLE</b>	
<b>12</b>	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
<b>13</b>	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
<b>14</b>	<b>GOYAUD Olivia</b>	<b>STADE POITEVIN</b>	
<b>15</b>	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
<b>16</b>	MITAULT Bastien	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
<b>17</b>	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
<b>18</b>	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
<b>19</b>	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

# AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**  
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
  - J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
  - JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
- 
- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

## ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

# ***CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF***

saison 2025 / 2026



Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de football de la Vienne (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

## **ARTICLE 1 :**

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

## **ARTICLE 2 :**

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

## **ARTICLE 3 :**

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

## **ARTICLE 4 :**

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

## **ARTICLE 5 :**

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

## **ARTICLE 6 :**

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

## **ARTICLE 7 :**

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

**Signature du jeune joueur(se) :      Signature de l'éducateur :      Signature des parents ou du tuteur légal :**

### **IMPORTANT :**

**Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.**